

INFORMATION GROUPE CRC

CRP : Caisse Réunionnaise de Prévoyance

CRR Agirc-Arrco : Caisse Réunionnaise de Retraites Complémentaires

ACCOMPAGNEMENT
EXCEPTIONNEL COVID-19

Attribution d'une **aide⁽¹⁾** aux entreprises clientes **jusqu'à 300€** en compensation des arrêts de travail pour garde d'enfant, ou des arrêts de travail des salariés en situation d'aidant



Possible **report des cotisations**



Service de **télémédecine**
7/7 - 24/24



160 **collaborateurs engagés** et à votre écoute



Cellule d'écoute psychologique spéciale COVID-19



Aide individuelle d'urgence⁽¹⁾ exceptionnelle **jusqu'à 1500€** à destination des salariés cotisants Agirc-Arrco en cas de chômage partiel

Plus que jamais vous pouvez compter sur nous!



Retrouvez l'intégralité de nos aides sur :
www.groupecrc.com ou au **0262 900 100**



SANTÉ - RETRAITE - PRÉVOYANCE - ACTION SOCIALE

(1) Dispositifs soumis à conditions. Pour connaître les conditions d'éligibilité, merci de prendre contact avec votre conseiller ou consulter la page « Informations Covid19 » sur www.groupecrc.com. Caisses Réunionnaises Complémentaires (Groupe CRC) – Association déclarée loi 1901 – SIRET 417 656 717 00028 – 2 bis ruelle Pavée – BP 31071 – 97482 Saint-Denis Cedex. Fax. : 0262 908 000. CRR Agirc-Arrco – Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité Sociale – Membre de la fédération Agirc-Arrco – SIRET 314 648 791 00023. CRP – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale – SIRET 397 895 202 00026